



Politique d'Équité et d'Égalité de genre de ODOS

2018 révisé 2024

OFFICE DE DEVELOPPEMENT ET DES ŒUVRES SOCIALES (ODOS)

La Coordination

ODOS

TABLE DE MATIERE

PREFACE	5
INTRODUCTION	6
I. BREVE PRESENTATION DE ODOS	6
I. CONTEXTE	7
2.1. GENERALITES	7
2.2. ANALYSE DE LA SITUATION DU GENRE AU TOGO	8
II. QUELQUES CONCEPTS RELATIFS AU GENRE	8
2.1. Genre	8
2.2. Equité des Sexes	9
2.3. Egalité des Sexes	9
2.4. Justice relative au genre	9
2.5. Discrimination sexuelle	10
2.6. Discrimination sexuelle systémique	10
2.7. Stéréotypes sexistes	10
2.8. Autonomisation	10
2.9. Intégration de la dimension genre	11
2.10. Ecart entre les sexes	11
2.11. h) La violence basée sur le genre (VBG)	11
III. QUELQUES REFERENCES INTERNATIONALES RELATIVES AU GENRE	12
I. La PNEEG :	13
II. ENVIRONNEMENT ASSOCIATIF	13
III. CADRE D'ORIENTATION POUR L'EQUITE ET L'EGALITE DE GENRE DE ODOS	14

4) Objectif général	14
IV. ENGAGEMENTS ET PRINCIPES DIRECTEURS DE LA POLITIQUE DE ODOS	14
V. ORIENTATIONS STRATEGIQUES, OBJECTIFS ET STRATEGIES OPERATIONNELLES DE LA POLITIQUE DE GENRE DE ODOS	16
VI. CODE DE CONDUITE EN MATIERE DE GENRE	20
VII. CADRE DE MISE EN ŒUVRE	20
VIII.	OUTILS
	20
IX. LES PRINCIPAUX ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DU GENRE DE ODOS :	21
CONCLUSION	21

SIGLES ET ACRONYMES

CEDEF : Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes

EADT : Eglise des Assemblées de Dieu du Togo

GF2D : Groupe de réflexion et d'action Femme Démocratie et Développement

IEC : Information Education Communication

ODOS : Office de Développement et des Oeuvres Sociales

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PNEEG : Politique Nationale d'Equité et d'Egalité Genre

REFAMP: Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires du Togo

VBG : Violence Basée sur le Genre

WiLDAF TOGO: Women in Law and Development in Africa

PREFACE

Partout dans le monde, les filles et les femmes restent victimes, de manière disproportionnée, de la pauvreté, de l'injustice et de la discrimination. Elles ont un statut social inférieur à celui des garçons et des hommes, un contrôle limité de leur propre vie, un pouvoir de décision réduit et un accès limité aux services et aux ressources économiques. La discrimination sexuelle et les stéréotypes sexistes portent atteinte aux droits humains et contribuent à des cycles de pauvreté qui peuvent avoir des répercussions sur les communautés pendant des générations. L'injustice étant bannie par les Ecritures Saintes, face à ce constat, le silence de l'Eglise serait coupable. Ainsi, l'EADT dans sa mission holistique s'est engagée à l'instar d'autres acteurs nationaux et internationaux dans le combat pour l'équité et l'égalité de genre malgré le fait que ce concept (fortement fondé sur la culture et la tradition) soit très sensible et complexe pour l'Eglise.

En initiant la présente politique, l'EADT à travers sa branche de développement ODOS affiche son engagement sans faille et sa position à contribuer à créer un monde équitable pour tous, où homme et femme, garçons et filles réalisent pleinement leur potentiel dans des sociétés respectant les droits et la dignité de chacun et chacune, tout en appelant à toutes et à tous à dépasser les stéréotypes sexistes qui constituent souvent des goulots d'étranglement ; car devant Dieu, créateur de l'humanité, il n'y a ni juif, ni grec, ni enfant, ni grand, ni riche, ni pauvre, ni race, ni femme, ni homme ; tous ont été créés à son image avec le même dessein.

Le Président de l'EADT

Rév. DJAKOUTI Mitré

INTRODUCTION

L'Organisation des Nations Unies a lancé en l'an 2000 un appel mondial à s'engager pour lutter contre la pauvreté par le biais de la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, comme l'indiquait le troisième Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD). Cet appel a été entendu par tous les Etats qui ont traduit leur engagement par la mise en place de politiques en matière de genre. Le Togo à l'instar de ses pairs a adopté en 2011 la Politique Nationale de l'Equité et de l'Egalité de Genre (PNEEG) avec son plan d'action qui avait pour finalité de promouvoir à moyen et à long terme, l'équité et l'égalité de genre, l'autonomisation des femmes et leur participation effective à la prise de décision à tous les niveaux du développement du Togo. S'inscrivant dans la vision nationale, ODOS s'est engagé dans la démarche de l'égalité des sexes pour un développement harmonieux et durable. Afin de bien cadrer ses actions en tant qu'organisation de la société civile basée sur la foi, ODOS a trouvé impérieux d'élaborer une politique qui lui sert de cadre de référence et d'orientation en matière d'équité et d'égalité de genre. Le présent document donne les grandes lignes de la position et de l'orientation d'ODOS en matière de l'égalité homme-femme notamment les orientations stratégiques et les principes directeurs.

I. BREVE PRESENTATION DE ODOS

ODOS est une ONG créée par l'EADT suite à une transformation institutionnelle avec l'appui financier de l'ONG suédoise PMU InterLife. Il a pour objet de canaliser les efforts des acteurs de l'EADT dans chaque domaine de développement afin d'assurer une meilleure coordination des différentes actions sociales entreprises d'une part, et pour contribuer plus efficacement au développement socio-économique et culturel de la population togolaise d'autre part. Ses actions s'étendent sur tout le territoire togolais et dans toutes les organisations et départements qui ont totalement ou en partie les œuvres sociales comme activités. Il est doté d'une Assemblée Générale, d'un Conseil d'Administration, et d'un Bureau de Coordination. ODOS dispose des textes organiques tels que les Statuts et les Règlements intérieurs. Il est enregistré au ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales et est reconnu comme une Organisation Non Gouvernementale (ONG) par le Ministère de la Planification du Développement. Il met en œuvre sur toute l'étendue du territoire, des projets de développement social dans les domaines de l'Education, de la Promotion des Droits des Orphelins et autres Enfants Vulnérables, de l'Autonomisation des Femmes et dans la Lutte Contre le VIH/Sida, etc.

Dans sa quête de performance, il a élaboré des manuels, des documents-outils de gestion et politiques dont la politique d'équité et d'égalité de genre pour mieux guider ses interventions. Il est

membre de plusieurs réseaux thématiques et entretient de bonnes relations de partenariat avec les institutions gouvernementales.

I. CONTEXTE

2.1. GENERALITES

Au Togo, les femmes représentent plus de la moitié de la population soit 51,3% (RGPH 2022). Elles sont plus actives dans le secteur informel et l'agriculture 73% (enquête QUIBB 2015). Ainsi, les femmes togolaises contribuent à la production de la richesse nationale. De par leurs multiples rôles au niveau de la production, de la reproduction et de la vie communautaire, les femmes togolaises sont au cœur du développement. Pourtant, tous les indicateurs notamment le taux d'alphabétisation, de mortalité maternelle, de présence dans les différentes branches de l'économie, de participation dans les instances de décision, de femmes impliquées dans la politique, prouvent qu'elles occupent dans leur grande majorité des positions marginales. Elles ont un faible accès aux moyens de production, aux ressources et aux opportunités économiques et sociales et accèdent difficilement à une redistribution sociale à parité avec les hommes.

Malgré les acquis dans les domaines législatif, économique et social et les nombreux efforts investis ces deux dernières décennies, les femmes togolaises, à l'instar de leurs sœurs africaines, se heurtent à une multitude d'obstacles sur la voie de l'autonomie et de l'égalité. D'une manière générale, du fait de leur statut, de l'environnement socioculturel et des mécanismes de développement mis en place, les femmes togolaises rencontrent des difficultés qui, non seulement limitent leurs activités et freinent leur promotion mais aussi accélèrent leur marginalisation et leur paupérisation dans le contexte économique actuel.

Or aujourd'hui, il devient évident que le développement ne peut s'effectuer sans la prise en compte de tous les acteurs sociaux. Face à ces défis, ODOS, une ONG proche de la population, s'est engagée à apporter sa contribution pour l'amélioration des conditions de vie de la femme à travers l'implémentation de divers projets/programmes de renforcement des capacités des femmes et des filles. La présente politique vient renforcer les acquis de ODOS dans ses interventions en matière d'égalité genre.

2.2. ANALYSE DE LA SITUATION DU GENRE AU TOGO

La société togolaise est caractérisée par une diversité culturelle, matérialisée par l'existence de près d'une quarantaine d'ethnies. Pour chacune d'entre elles comme partout ailleurs, la famille est l'institution de base à partir de laquelle s'organise principalement la vie sociale et économique. Malgré la diversité de leurs croyances et pratiques, les ethnies partagent la spécificité de la différenciation des rôles masculin et féminin. Pour les communautés, la famille étant l'élément le plus important, la maternité est au centre de la vie familiale et communautaire. Ainsi, les différentes cultures confèrent à l'homme et à la femme un traitement différent et une considération sociale inégale. Socialisés dès la naissance, l'homme et la femme agissent en conformité avec les systèmes et normes socialement établis. La société togolaise est également caractérisée par une structure sociale de type patriarcal qui est fondée sur des relations sociales et de pouvoirs inégaux entre les sexes. Les valeurs traditionnelles accordent des privilèges aux hommes qui se traduisent par une subordination des femmes dans tous les domaines de la vie. Ainsi, l'analyse du genre dans les domaines social et culturel pose globalement la question du statut et des rôles différenciés des hommes et des femmes. Ceux-ci sont confortés par des stéréotypes qui en font les portraits imaginés facilement intériorisés comme étant dévolus aux hommes et aux femmes en fonction de capacités féminines/masculines considérées comme normales. Les communautés édifient les relations familiales entre les hommes et les femmes à partir d'une inégalité fondamentale entre l'homme et la femme, entre le garçon et la fille. Ces statuts de base fondent les relations de pouvoir et d'autorité au sein de la famille. L'homme, chef de famille, incarne l'autorité au sein du ménage. La femme, mère et épouse, demeure la première éducatrice, responsable de la transmission des valeurs morales et spirituelles. Cette situation est due à des facteurs socioculturels qui ont comme conséquence de peser lourdement sur son statut dans la famille et dans la société, de restreindre ses chances d'éducation, de limiter ses capacités à prendre des décisions et à participer à la gestion des affaires publiques et privées de la communauté avec les mêmes chances que les hommes.

II. QUELQUES CONCEPTS RELATIFS AU GENRE

2.1. Genre

La notion de genre se rapporte à des normes, des attentes et des croyances liées aux rôles et valeurs attribuées aux filles et garçons, femmes et hommes. Ces normes sont déterminées par les structures sociales; elles ne sont ni inaltérables, ni biologiquement déterminées. Elles changent au cours du temps. Elles sont apprises dans les familles, les cercles d'amis, les écoles, les communautés, à travers les médias, les actions du gouvernement et les organisations religieuses.

2.2. Equité des Sexes

L'équité des sexes est le fait d'être juste dans les actions/interventions envers femmes et hommes, garçons et filles. Pour garantir des actions équitables, on adopte les mesures nécessaires pour lutter contre les discriminations et les désavantages sociaux et historiques dont sont surtout victimes les filles.

Lorsqu'une approche est basée sur l'équité des sexes, elle assure de manière équitable, et grâce à des mesures bien ciblées, l'accès aux ressources et le contrôle de celles-ci, ainsi que l'accès aux avantages liés au développement. Par exemple, des bourses d'études pour les filles illustrent bien la notion d'une approche basée sur l'équité permettant à tous les enfants, garçons et filles, d'être scolarisés et de bénéficier de façon égale de l'opportunité de scolarisation. Accroître l'équité des sexes fait partie de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes.

2.3. Egalité des Sexes

Egalité des sexes signifie que femmes et hommes, filles et garçons occupent la même place dans la société. En d'autres termes, ils ont les mêmes droits, le même respect dans la communauté, les mêmes chances de faire des choix par rapport à leur vie, et ils ont accès à un égal pouvoir de décision, concernant ces choix. L'égalité des sexes ne signifie pas que femmes et hommes, filles et garçons sont égaux. Les femmes et les hommes, les filles et les garçons ont des priorités et des besoins qui ne sont pas les mêmes mais reliés entre eux. Ils font également face à des obstacles différents et n'ont pas les mêmes opportunités. Adopter une méthode d'égalité des sexes, c'est comprendre ces différences en appréciant le fait qu'elles ne soient pas rigides mais peuvent être changées, et ensuite créer des politiques, des programmes et des services appropriés. En fin de compte, promouvoir l'égalité des sexes, c'est transformer les rapports de pouvoir entre femmes et hommes, filles et garçons pour créer une société plus égale pour tous.

2.4. Justice relative au genre

Le concept de justice relative au genre met en évidence le rôle des responsables pour les droits des filles et des garçons. La justice relative au genre abolit les inégalités qui placent les femmes et les filles en position de subordination à l'égard des hommes et des garçons. La justice relative au genre signifie qu'hommes et femmes, garçons et filles ont accès aux mêmes ressources et contrôlent celles-ci de façon égale. S'engager en faveur de la justice relative au genre veut dire prendre position contre la discrimination sexuelle, l'exclusion et la violence sexuelle. La justice relative au genre se

concentre en priorité sur les actions portant sur la responsabilité des acteurs de respecter, de protéger, de garantir les droits humains, particulièrement ceux des filles et des femmes.

2.5. Discrimination sexuelle

La discrimination sexuelle décrit une situation où des personnes sont traitées différemment tout simplement parce qu'elles sont du sexe opposé et non sur la base de leurs aptitudes ou compétences personnelles. Par exemple, l'exclusion sociale, l'incapacité de pouvoir participer au processus de décision et l'accès limité aux services ou ressources sont autant de conséquences courantes de la discrimination.

2.6. Discrimination sexuelle systémique

Il s'agit d'une discrimination persistante basée sur le sexe qui a un impact à long terme sur la victime. Par exemple, dans certaines communautés, certaines familles choisissent régulièrement de donner à leur fils un enseignement supérieur, par contre, choisissent de garder leurs filles à la maison pour aider aux tâches ménagères. La discrimination systémique a des bases sociales et politiques et elle doit être prise en compte à plusieurs niveaux dans la programmation.

2.7. Stéréotypes sexistes

Ce sont des croyances incontestées, déterminées par les structures sociales, qui reposent sur les différentes caractéristiques et les rapports entre femmes et hommes. Les stéréotypes sexistes sont renforcés par l'éducation des filles et des garçons, et l'influence des médias. Dans beaucoup de sociétés, on apprend aux filles à être obéissantes, sensibles, soumises et indécises alors qu'aux garçons, on leur apprend à être confiants, courageux et indépendants. Les stéréotypes sexistes se manifestent lorsque dans la société de telles caractéristiques sont constamment attribuées aux rôles et à l'identité des hommes et des femmes. Les stéréotypes sexistes influencent les attitudes, les comportements et les décisions. Ce qui conduit à un schéma comportemental qui se recrée et qui empêche les filles et les garçons de développer pleinement leur potentiel et de pouvoir réaliser leurs droits. Les stéréotypes sexistes peuvent aboutir à l'exclusion sociale pour ceux qui ne correspondent pas au stéréotype en question.

2.8. Autonomisation

C'est la capacité que s'offre une personne de façonner sa propre vie et contrôler son environnement. Le manque d'autonomisation est l'un des obstacles principaux qui empêche les filles et les femmes d'échapper aux cycles de la pauvreté. Une méthode d'autonomisation suppose une approche "bottom-up" ayant pour but de développer les atouts des filles (au niveau social, économique, politique et personnel), de renforcer leurs capacités à faire des choix quant à leur avenir, ainsi qu'à développer un sentiment de confiance en soi et les amener à croire en leurs capacités, à contrôler leur propre vie.

2.9. Intégration de la dimension genre

L'intégration de la dimension genre consiste à promouvoir l'égalité des sexes et l'intégrer dans toutes les activités de l'organisation, ses systèmes et ses procédures. C'est un processus qui s'applique aux activités d'une organisation (intégration externe) et à son fonctionnement (intégration interne). L'intégration de la dimension genre signifie que toutes les politiques, tous les programmes et tous les processus organisationnels et de gestion sont conçus, conduits, suivis et évalués en tenant compte des besoins et des contraintes des filles, garçons, femmes et hommes dans le but de promouvoir l'égalité des sexes. Le but de l'intégration de la dimension genre est de s'assurer que femmes, hommes, filles et garçons réalisent leurs droits et que l'inégalité ne soit pas perpétuée.

2.10. Ecart entre les sexes

L'écart entre les sexes est une mesure d'inégalité qui met en évidence des opportunités ou la distribution de ressources inégales entre hommes et femmes, garçons et filles. L'écart entre les sexes est révélé de manière générale par des données statistiques ventilées par sexe démontrant le niveau d'inégalité.

2.11. h) La violence basée sur le genre (VBG)

La violence basée sur le genre (VBG) se rapporte à la violence physique, sexuelle, psychologique et parfois économique infligée à une personne à cause de son sexe. Les femmes et les filles sont plus souvent les cibles de la VBG, mais ce comportement affecte aussi les garçons et les hommes, surtout ceux qui ne correspondent pas à l'image qu'on se fait du garçon ou de l'homme dominant. Parmi ces violences, on compte les préjudices aux droits de l'homme tels que la violence domestique, le trafic des filles ou des garçons, la mutilation génitale, etc.

III. QUELQUES REFERENCES INTERNATIONALES RELATIVES AU GENRE

Il est important de faire un petit rappel des textes fondamentaux ayant une valeur juridique sur le droit des femmes et le genre qui constituent des fondements de la politique de ODOS en la matière.

- ***La Charte des Nations Unies en 1945***

Elle affiche en préambule une profession de foi tout à fait novatrice :

« Nous, peuples des Nations Unies, résolus à (...) proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites ».

- ***La Déclaration universelle des droits de l'Homme en 1948***

Cette déclaration réaffirme, entre autres, le principe d'égalité entre les sexes dans ses articles 1 et 2.

- ***La Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discriminations à l'Egard des Femmes en 1979 (CEDEF en français ou CEDAW en anglais)***

Cette convention constitue l'instrument international le plus complet concernant les femmes.

- ***Le protocole additionnel de la CEDEF en 1999***

Un Protocole additionnel à la CEDEF a vu le jour en 1999. Contrairement à la Convention, le Protocole n'admet aucune réserve des Etats lors de leur ratification du texte. Il permet aux femmes victimes de discriminations sexo-spécifiques de porter plainte, individuellement ou collectivement, auprès du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

1) Déclarations à l'issue des grandes conférences

La question de l'émancipation des femmes était le thème central de la 1ère Conférence internationale des Femmes à Mexico (Mexique) en 1975. L'année a été proclamée Année Internationale de la Femme, elle a été suivie par la proclamation de la Décennie de la Femme (1976–1985) au cours de laquelle furent organisées deux autres Conférences des Nations Unies pour les Femmes en 1980 à Copenhague (Danemark) et en 1985 à Nairobi (Kenya). La dernière Conférence sur les Femmes, intitulée 4ème Conférence Mondiale sur les Femmes de Pékin (Chine) a eu lieu en

1995. La conférence de Pékin a été une étape majeure dans la reconnaissance et l'affirmation des droits de la femme par les États et par les femmes elles-mêmes.

- *2000 : Sommet du Millénaire*

La Déclaration du millénaire et les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) sont l'aboutissement du Sommet du Millénaire des Nations unies en Septembre 2000 à New York. L'égalité figure parmi les valeurs fondamentales énoncées par la Déclaration du millénaire pour le développement : « L'égalité des droits et des chances des hommes et des femmes doit être assurée ». « Le droit d'être à l'abri de la violence, surtout pour les filles et les femmes » est aussi déclaré comme un droit fondamental.

Plusieurs objectifs, cibles et indicateurs du millénaire, touchent particulièrement l'égalité femmes/ hommes.

Il s'agit de : Objectif 2- Cible 3 ; Objectif 3 -Cible 4 ; Objectif 5 -Cible 7

2015 : Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 et les ODD (Agenda 2030)

L'Agenda 2030 est un plan d'action ambitieux qui traduit l'engagement des leaders mondiaux à prendre des mesures audacieuses et porteuses de transformation qui s'impose d'urgence pour engager le monde sur une voie durable et à ne laisser personne de côté dans cette quête collective. Il contient 17 objectifs et 169 cibles qui s'inscrivent dans le prolongement des OMD et visent à réaliser les droits de l'homme pour tous, l'autonomisation des femmes et des filles. Ce dernier aspect est pris en compte par les ODD 1, ODD 2, ODD 3, ODD 4, ODD 5, ODD 8, et ODD B 10 touchant particulièrement l'égalité et l'équité genre.

2) La Constitution togolaise : Il s'agit des articles 2 ; 5 ; 11 ; 37 qui touchent au concept de l'égalité et de l'équité genre et de la promotion de la femme.

I. La PNEEG :

La Politique Nationale d'Equité et d'Egalité de Genre vient corroborer la vision du gouvernement en matière d'équité et d'égalité de genre qui est de « *Faire du Togo un pays émergent, sans discrimination, où les hommes et les femmes auront les mêmes chances de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance* ».

II. ENVIRONNEMENT ASSOCIATIF

Le concept de l'égalité genre est une préoccupation de tous les acteurs togolais que ce soit au niveau institutionnel ou associatif. Sur le plan associatif, plusieurs organisations non gouvernementales se sont engagées dans la lutte pour lever les contraintes qui freinent la réalisation de l'égalité et l'équité de genre et limitent, en conséquence, la participation effective des femmes au processus de développement. Au Togo, plusieurs organisations comme ODOS, GF2D, WiLDAF TOGO, REFAMP TOGO, UNIFESA, LA COLOMBE, SAFAR-SU TOGO, FDD, PPDC AFRIQUE entre autres s'investissent à fond pour faire du Togo un pays débarrassé de toute discrimination basée sur le sexe.

III. CADRE D'ORIENTATION POUR L'EQUITE ET L'EGALITE DE GENRE DE ODOS

1) Vision

L'engagement de ODOS à élaborer et à mettre en œuvre une politique pour réaliser l'équité et l'égalité de genre a été motivé par sa vision qui est : *« une société togolaise sans discrimination de sexe, où les hommes et les femmes auront les mêmes chances de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance »*.

2) Mission

ODOS travaille à amener toute la population togolaise au respect de l'équité et de l'égalité de genre et à l'autonomisation de la femme. Ce qu'il fait en sensibilisant les populations, en faisant des plaidoyers auprès de débiteurs d'obligation et en favorisant la promotion des droits de la femme et de son autonomisation à travers des actions multiformes.

3) But

La politique de genre de ODOS a pour finalité de promouvoir à moyen et à long termes, l'équité et l'égalité de genre, l'autonomisation des femmes et leur participation effective à la prise de décision à tous les niveaux du processus de développement du Togo.

4) Objectif général

Femmes et hommes vivent dans un environnement débarrassé de toute discrimination liée au sexe où chacun joue sa partition et jouit des fruits pour un développement humain durable.

IV. ENGAGEMENTS ET PRINCIPES DIRECTEURS DE LA POLITIQUE DE ODOS

1) ENGAGEMENTS

ODOS s'engage à mettre tout en œuvre pour contribuer efficacement à l'équité et l'égalité de genre et à l'autonomisation de la femme au Togo afin de libérer les togolaises des pesanteurs socio culturelles qui limitent leur épanouissement. Pour ce faire, il met à profit ses expériences et compétences en matière de gestion des projets/programmes et d'intervention au sein des populations de façon participative pour des approches de solutions adaptées et acceptées de tous.

Il opère ainsi dans l'optique des cadres nationaux de développement du TOGO et des textes légaux internationaux ratifiés par l'Etat togolais.

2) PRINCIPES DIRECTEURS

La politique de l'équité et de l'égalité de genre de ODOS repose sur la constitution togolaise, la Bible et certains principes fondamentaux des droits de l'homme.

La politique se fonde sur la Constitution et sur le principe selon lequel les femmes et les hommes sont des citoyens égaux qui doivent contribuer pleinement au processus de développement et en tirer les mêmes avantages.

La politique soutient l'engagement de l'EADT à promouvoir une société libre de toutes formes de discrimination et d'injustice.

La politique se fonde sur l'engagement de ODOS à promouvoir une participation totale et effective de tous les citoyens, hommes et femmes, filles et garçons, au processus de développement du pays.

La politique se base sur le principe selon lequel le genre est une question transversale qui doit être prise en compte dans tous les efforts de développement de ODOS à travers l'implémentation des projets/programmes.

La politique tient compte de la volonté du gouvernement togolais d'accorder une importance particulière à la promotion de l'égalité des sexes et à la réduction des inégalités de genre traduite dans sa Politique Nationale de l'Equité et de l'Egalité Genre (PNEEG), aux cadres régionaux et internationaux qui font du développement inclusif un idéal à atteindre.

V. ORIENTATIONS STRATEGIQUES, OBJECTIFS ET STRATEGIES OPERATIONNELLES DE LA POLITIQUE DE GENRE DE ODOS

Pour atteindre les objectifs fixés, la politique de genre de ODOS s'articule autour de cinq axes stratégiques qui sont les suivants :

- Valorisation de la position et du potentiel de la femme dans la famille et dans la communauté ;
- Accroissement de la capacité productive des femmes et de leur niveau de revenu ;
- Amélioration de l'accès équitable des femmes et des hommes aux services sociaux ;
- Promotion de la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir au respect du droit et à la suppression des violences sous toutes leurs formes ;
- Mobilisation des fonds.

Chaque axe stratégique est décliné en objectifs et stratégies opérationnelles en vue de lever les contraintes qui freinent la réalisation de l'équité et de l'égalité de genre et limitent en conséquence la participation effective des femmes au processus de développement dans les communautés togolaises.

Axe stratégique 1 : Valorisation de la position sociale et du potentiel de la femme dans la famille et dans la communauté.

Objectif général : L'Equité et l'Egalité envers les femmes sont une réalité au sein de la population et s'observe dans le traitement, la reconnaissance et les opportunités. La position sociale et la capacité d'action des femmes sont renforcées donnant à celles-ci les mêmes opportunités et résultats que les hommes.

A cet effet, les objectifs spécifiques visés sont :

Objectif spécifique 1 : Les différentes couches sociales ont adhéré à l'équité et à l'égalité de genre et œuvrent pour ces concepts au sein de la population

Objectif spécifique 2 : Hommes et Garçons sont impliqués dans la promotion de l'équité et de l'égalité de genre aux côtés des filles et des femmes. Ils font le plaidoyer pour la gestion équitable et le partage des responsabilités dans les foyers et dans les communautés.

Les mesures retenues pour contribuer à la réalisation de ces objectifs reposent sur :

- IEC et sensibilisation des groupes cibles sur les questions de genre,
- Mobilisation sociale des populations en faveur des changements de mentalité et de comportement indispensables à la réduction des inégalités liées au sexe,
- Plaidoyer auprès des décideurs et leaders (débiteurs d'obligations) pour un soutien actif à l'équité et à l'égalité de genre.

Axe stratégique 2: Accroissement de la capacité productive des femmes et de leur niveau de revenu.

Objectif général : Les femmes et jeunes filles sont renforcées financièrement et économiquement.

Objectif spécifique 1 : Les femmes et les jeunes filles ont un meilleur accès aux moyens de production et bénéficient d'un large champ d'intervention économique.

Objectif spécifique 2 : Les femmes et jeunes filles ont de meilleures techniques d'intervention dans tous les secteurs d'activités économiques et jouissent d'un niveau de contrôle sur les leviers de l'économie.

Pour atteindre les objectifs ainsi fixés, les mesures qui seront développées sont les suivantes :

- Sensibilisation et IEC sur l'allégement des travaux domestiques des femmes et des jeunes filles.
- Renforcement de la participation des femmes et des jeunes filles dans tous les secteurs d'activité.
- Renforcement de l'accès des femmes et des jeunes filles aux moyens de production, à la technologie et au crédit.
- Renforcement des compétences des femmes sur les plans techniques et professionnels.

Axe stratégique 3 : Amélioration de l'accès équitable des femmes et des hommes aux services sociaux.

Objectif général : Les secteurs sociaux de base prennent en compte les besoins sexospécifiques des Filles, des Garçons, des Femmes et des Hommes.

Objectif spécifique : Filles, Garçons, Femmes et Hommes bénéficient d'un accès équitable aux services sociaux de base.

ODOS met l'accent sur les mesures suivantes :

- IEC et sensibilisation des populations sur les services sociaux de base et leur accès.
- Renforcement de la participation communautaire de tous sans distinction, surtout celle liée au sexe.
- Mobilisation des leaders d'opinion et des acteurs endogènes sur l'importance de l'accès équitable de tout le monde aux services sociaux de base.
- Formation des différents acteurs de l'éducation et de la santé en genre et sur l'importance de la notion de sexospécificité dans la satisfaction des besoins des uns et des autres. Cela conduira à obtenir d'une part, les changements de comportement favorables à l'éducation des filles et des femmes et d'autre part, une amélioration effective de la santé des femmes tout au long de leur cycle de vie.

Axe stratégique 4 Promotion de la participation équitable des femmes à la gouvernance, au respect des droits et à la lutte contre les violences de genre

Objectif général : Les femmes participent autant que les hommes à la gestion du pouvoir ; les droits des femmes sont respectés et les violences faites à leur égard sont supprimées.

Les objectifs spécifiques définis sont les suivants :

Objectif spécifique 1 : Le statut de la femme est amélioré, ce qui permet à la femme d'intégrer des sphères de décision et de participation dans la gestion de la chose publique autrefois réservées aux hommes.

Objectif spécifique 2 : Femmes et hommes exercent au même titre les droits civiques et politiques sans aucune entrave quelle qu'elle soit.

Objectif spécifique 3 : L'environnement juridique et politique est favorable à la pratique de l'équité et de l'égalité de genre.

Les mesures pour l'accomplissement de ces objectifs sont :

- Sensibilisation des différents acteurs de la société à l'exercice égal de la citoyenneté par l'homme et la femme, à leur égale capacité à exercer le pouvoir dans les instances politiques et dans les secteurs de développement économique.
- IEC et formation des femmes et des acteurs sociaux sur le droit de la femme, la CEDEF et le concept de l'égalité de genre.

- Renforcement de la protection de l'intégrité physique des femmes, des hommes et des enfants.

Axe stratégique 5 : Mobilisation et gestion des fonds.

Objectif général : ODOS dispose des mécanismes de mobilisation et de gestion durable des ressources financières pour la mise en œuvre des programmes/projets de l'égalité et l'équité genre.

Objectif spécifique 1 : Les structures membres de ODOS participent à la mobilisation des fonds pour le financement des programmes/projets de l'équité et de l'égalité de genre.

Les mesures pour l'accomplissement de cet objectif sont :

- Sensibilisation continue des membres pour la mobilisation des fonds.
- Mise en place des mécanismes de collecte de fonds auprès des structures internes.

Objectif spécifique 2 : Les partenaires nationaux et internationaux soutiennent techniquement et financièrement les programmes et projets de ODOS en matière de l'égalité de genre.

Les mesures pour l'accomplissement de cet objectif sont :

- Promotion de la visibilité de ODOS et de ses actions en matière de l'égalité de genre
- Recherche de partenaires nationaux et internationaux engagés dans le soutien des initiatives de promotion de la femme et du genre.
- Adhésion à des réseaux thématiques.

Objectif spécifique 3 : ODOS dispose de bonnes procédures de gestion efficace et transparente des fonds.

Les mesures pour l'accomplissement de cet objectif sont :

- Renforcement continu de la coordination et des structures membres sur la compréhension et l'utilisation de la politique de l'équité et de l'égalité genre.
- Intégration des directives de l'équité et de l'égalité genre dans la gestion des activités de ODOS.

- Mise en place d'un mécanisme de redevabilité efficace de gestion des fonds.

VI. CODE DE CONDUITE EN MATIERE DE GENRE

- Tous les plans stratégiques des différents programmes et projets de ODOS vont systématiquement identifier et aborder les problèmes de discrimination sexuelle et de l'inégalité des sexes.
- Tous les programmes développés à partir de ces plans vont intégrer les aspects du genre ; ceci inclura les initiatives suivantes :
 - Une analyse sexospécifique et une analyse des relations de pouvoir sont des éléments essentiels dans la conception des programmes/projets.
 - Les programmes comprennent les objectifs, les indicateurs, les stratégies, les résultats et les activités qui vont promouvoir l'égalité des sexes ;
 - Les programmes incluent une analyse de risque sensible au genre et des stratégies de réduction des risques pour identifier des domaines potentiels qui résisteront à une plus grande égalité entre les sexes et pour s'assurer que ces problèmes soient pris en compte dans la conception des programmes/projets ;
 - Le genre est transversal dans tous les projets/programmes de ODOS quel que soit le domaine ;
 - Toutes les structures membres de ODOS vont considérer le genre dans toutes leurs interventions en tenant compte des intérêts des hommes et des femmes.

VII. CADRE DE MISE EN ŒUVRE

Ce document de Politique constitue l'outil de référence pour ODOS, les partenaires techniques et financiers, les autres parties prenantes impliquées en matière de l'équité et de l'égalité de genre. Il sert aussi à orienter les efforts de ODOS et à définir les stratégies et méthodes qu'emprunte ODOS dans la mise en œuvre de tout projet et programme visant à lutter pour la promotion du genre, des droits de la femme et de son autonomisation.

VIII. OUTILS

La mise en œuvre de la politique exige :

- Un plan de mise en œuvre accompagné de calendrier ;
- Un plan de suivi-évaluation des résultats atteints ;

- Un plan stratégique couvrant tous les domaines d'intervention ;
- Des plans d'action annuels ;
- Des mécanismes de suivi des différentes actions mises en œuvre au niveau national dans la lutte contre la violation des droits des femmes et la promotion de ces derniers.

IX. LES PRINCIPAUX ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DU GENRE DE ODOS :

- Le Conseil d'Administration de ODOS ;
- La Coordination de ODOS ;
- Les structures membres de ODOS ;
- Les Partenaires au Développement ;
- Les parties prenantes des programmes et projets de ODOS.

CONCLUSION

En élaborant une politique pour l'égalité et l'équité de genre, ODOS relève le défi de l'adoption d'une perspective sexospécifique pour réaliser l'égalité entre hommes et femmes et asseoir un développement durable dans la société togolaise. Cette politique est une matérialisation de la position de l'EADT à s'engager résolument dans la promotion de l'équité et de l'égalité des deux entités (homme, femme) créés à l'image et à la ressemblance de Dieu. Elle constitue un cadre de référence et d'orientation, une vision claire de ODOS, ses acteurs et partenaires techniques comme financiers dans le domaine du genre.

Fait à Lomé, le 13 septembre 2024

Le Président du CA

Le Président National

Rév. SARAM Ankou

Rév. Mitré DJAKOUTI